

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR UN PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par la greffière de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 18 décembre 2023, le conseil a adopté le projet suivant :

Projet de règlement SH-550.83 modifiant le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan.

Le présent règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan dans le but :

- 1) d'autoriser deux bâtiments d'usage habitation trifamiliale isolée sur le lot 3 399 585 du cadastre du Québec, route de Lac-à-la-Tortue et rue du Village, dans les zones C-9516 et H-9521;
 - 2) d'agrandir la zone C-9516 à même une partie de la zone H-9521 et de remplacer la dominance de la zone C-9516 (changement de zone commerciale à zone résidentielle).
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

22 janvier 2024 à 16 heures,
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan.

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera le projet et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement SH-550.83 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques, à l'adresse mentionnée ci-avant, durant les heures d'ouverture de bureau et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 10 janvier 2024

Me Chantal Doucet
Greffière